

ACTION URGENTE

UNE EXÉCUTION PROGRAMMÉE EN DÉPIT D'UNE POSSIBLE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE
Clifton Williams doit être exécuté au Texas le 21 juin pour un meurtre commis en 2005. La justice a rejeté les recours formés au motif qu'il présenterait une déficience intellectuelle. Ses avocats tentent d'obtenir un réexamen de cette question et ont parallèlement déposé un recours en grâce.

Le 9 juillet 2005, Cecilia Schneider, 93 ans, a été rouée de coups et tuée par arme blanche au cours d'un cambriolage à son domicile, puis son corps a été brûlé. **Clifton Williams**, âgé de 21 ans au moment des faits, a été inculpé de ce meurtre passible de la peine capitale et condamné à mort en octobre 2006. Lors de son procès en première instance et en appel, ses avocats ont affirmé qu'il présentait une déficience intellectuelle et que son exécution serait contraire à l'arrêt *Atkins c. Virginie*, rendu en 2002 par la Cour suprême des États-Unis, qui interdit l'application de la peine de mort pour les personnes atteintes de handicap mental. Deux experts engagés par la défense ont estimé que son QI était inférieur à 70, tandis que celui engagé par l'accusation l'a évalué successivement à 70, 71, 73, 78 et 83 à l'issue de différents tests (un QI entre 70 et 75 est généralement considéré comme un indicateur de possible déficience intellectuelle). Selon ses avocats, en prenant en compte la marge d'erreur, son QI pourrait ne pas dépasser 65. Ils ont également présenté des éléments montrant ses difficultés d'adaptation.

L'arrêt *Atkins* laissait à chaque État le soin de déterminer comment respecter l'interdiction constitutionnelle. En l'absence d'une loi adoptée par le corps législatif du Texas, en 2004, la cour d'appel pénale de cet État a créé un ensemble de critères (baptisé « facteurs Briseño ») afin que les juges et les avocats puissent examiner les recours pour déficience intellectuelle dans les affaires où l'accusé encourt la peine capitale. Dès le début, ce cadre a été critiqué car il n'était pas scientifique et ne protégeait pas assez les personnes dont l'arrêt *Atkins* visait à empêcher l'exécution. Il a fallu attendre l'arrêt *Moore c. Texas*, en 2017, pour que la Cour suprême des États-Unis statue que les facteurs Briseño étaient « une invention de la cour d'appel pénale qui n'était liée à aucune source reconnue » et allaient à l'encontre de son jugement, énoncé dans l'arrêt *Hall c. Floride* en 2014, selon lequel les décisions relatives à la déficience intellectuelle d'un accusé devaient être « éclairées par des avis d'experts médicaux ».

À ce moment-là, les tribunaux du Texas avaient déjà estimé que Clifton Williams ne présentait pas de déficience intellectuelle. En 2013, un juge fédéral a confirmé cette conclusion, en invoquant la déférence dont les tribunaux fédéraux sont tenus de faire preuve à l'égard des décisions rendues par les tribunaux des différents États au titre de la Loi de 1996 relative à la répression du terrorisme et à l'application de la peine de mort (AEDPA). Il a écrit que « même si un autre enquêteur aurait pu aboutir à une conclusion différente » quant au fait de savoir si Clifton Williams présentait une déficience intellectuelle, au regard de la loi AEDPA, ses avocats n'étaient pas parvenus à réfuter la « présomption selon laquelle le jugement de la juridiction d'État était correct ». Étant donné que la cour fédérale d'appel du cinquième circuit avait auparavant « statué que les facteurs Briseño n'entrent pas en contradiction avec l'arrêt *Atkins* », le recours de Clifton Williams contre l'utilisation de ces facteurs par la cour d'appel pénale « devait être rejeté ». La cour fédérale d'appel du cinquième circuit a confirmé cette décision en 2014, en rappelant qu'elle avait déjà apporté son soutien aux facteurs Briseño car ils constituaient « un mécanisme adapté pour appliquer l'interdiction d'exécuter des personnes atteintes de handicap mental instaurée par l'arrêt *Atkins* ». En 2015, la Cour suprême des États-Unis a refusé d'examiner l'affaire.

La date d'exécution a été fixée au 21 juin. Les avocats de Clifton Williams tentent d'obtenir une nouvelle audience à la lumière de l'arrêt *Moore c. Texas* afin que leur recours pour déficience intellectuelle soit réexaminé.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, et que vous rédigerez (en anglais ou dans votre propre langue) en utilisant vos propres mots (veuillez préciser le numéro d'érou suivant : #999515) :

- déclarez-vous opposé à l'exécution de Clifton Williams et demandez que sa condamnation à mort soit commuée ;
- mettez en avant les éléments montrant qu'il présente un niveau intellectuel situé à la limite du retard mental et soulignez que ses avocats affirment qu'il atteint celui d'une réelle déficience intellectuelle, ce qui rendrait son exécution contraire à la Constitution ;
- faites remarquer que le droit de grâce accordé au pouvoir exécutif n'est pas soumis aux mêmes restrictions que les pouvoirs des tribunaux sur ces questions ;
- expliquez que vous ne cherchez aucunement à excuser le crime violent dont il est question dans cette affaire, ni à minimiser les souffrances qu'il a causées.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 21 JUIN 2018 À :

Comité des grâces et des libérations conditionnelles du Texas
 Clemency Section, Board of Pardons and Paroles
 8610 Shoal Creek Blvd., Austin, Texas 78757-6814, États-Unis
 Fax : +1 512 467 0945
 Courriel : bpp-pio@tdcj.state.tx.us

Formule d'appel : Dear Board members, / Mesdames, Messieurs,

Gouverneur du Texas
 Governor Greg Abbott
 Office of the Governor, P.O. Box 12428
 Austin, Texas 78711-2428, États-Unis
 Fax : +1 512 463 1849

Formule d'appel : Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous : Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UNE EXÉCUTION PROGRAMMÉE EN DÉPIT D'UNE POSSIBLE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Dans son arrêt *Atkins*, la Cour suprême des États-Unis a statué que l'exécution de personnes atteintes de « retard mental » allait à l'encontre d'un « consensus national » contre le recours à la peine de mort dans ce cas de figure. Elle n'a pas défini la déficience intellectuelle, mais a invoqué des définitions utilisées par des professionnels, mentionnant un fonctionnement intellectuel nettement inférieur à la moyenne (généralement évalué par le QI), des limitations du comportement adaptatif qui y sont liées et des troubles ayant commencé avant l'âge de 18 ans. Dans un autre arrêt, rendu en 2014 dans l'affaire *Hall c. Floride*, elle a estimé que l'appréciation du niveau intellectuel d'une personne dans ce contexte devait être « éclairée par les outils de diagnostic du corps médical ».

En 2004, dans sa décision relative aux facteurs *Briseño*, la cour d'appel pénale du Texas a manifesté un certain scepticisme à l'égard de l'arrêt *Atkins* et indiqué qu'elle considérait que les définitions d'experts utilisées dans le domaine des services sociaux (évoquées dans *Atkins*) n'étaient pas adaptées pour déterminer si une personne pouvait échapper à une exécution. Elle a souligné que son rôle était de définir « le niveau et le degré de retard mental auquel une large majorité des citoyens du Texas s'accorderait à dire qu'une personne doit être exemptée de l'application de la peine de mort », et fait observer que « la plupart des citoyens texans pourraient convenir » que le personnage de Lennie dans le roman *Des souris et des hommes* de John Steinbeck en serait exempté. Autrement dit, les facteurs *Briseño* reposent sur une mauvaise interprétation de l'arrêt *Atkins*, qui laissait à chaque État le soin d'établir comment appliquer la règle constitutionnelle créée par cette décision, mais pas de décider que certaines personnes atteintes de handicap mental ne seraient pas protégées – cet arrêt les protège toutes.

En décrivant le volet de la définition relatif au fonctionnement adaptatif comme « trop subjectif », la cour d'appel pénale a dressé une liste de sept « facteurs de détermination » à utiliser pour évaluer si un accusé présentait ou non une déficience intellectuelle, formulés autour de questions consistant par exemple à savoir si la personne avait « des projets établis » ou avait agi de manière impulsive, si son comportement dénotait un caractère de « meneur » ou encore si elle pouvait « bien dissimuler des faits ou mentir ». Elle a estimé que même si des experts pouvaient considérer qu'une personne était atteinte de handicap mental, un juge ou un jury pourrait toujours décider qu'elle ne peut pas être protégée de la peine de mort. L'utilisation des facteurs *Briseño* a contribué à un faible taux de succès des recours formés sur la base de l'arrêt *Atkins* au Texas par rapport aux autres États qui appliquent la peine de mort (selon une étude publiée en 2014, le taux de succès moyen au niveau national s'élevait à 55 %, contre 17 % au Texas). Dans l'arrêt *Moore c. Texas* en 2017, la Cour suprême des États-Unis a déclaré que le fait que la cour d'appel pénale du Texas soit « attachée aux sept facteurs de détermination *Briseño* diminuait encore sa capacité à évaluer [...] le fonctionnement adaptatif », et que ces critères, « à dessein et dans leur application, [...] créaient un risque inacceptable que des personnes atteintes d'une déficience intellectuelle ne soient exécutées ».

Dans la décision de 2014 de la cour fédérale d'appel du cinquième circuit concernant le cas de Clifton Williams (trois ans avant l'arrêt *Moore c. Texas*), l'un des juges a souligné qu'il craignait depuis longtemps que les facteurs *Briseño* « n'entrent en contradiction avec *Atkins* », mais qu'il ne pensait pas que c'était important dans le cas de Clifton Williams car ni le jury, ni la cour d'appel pénale du Texas ne s'étaient appuyés sur ces critères pour rejeter son argument de déficience intellectuelle. Les avocats de Clifton Williams ont déclaré que cela était « manifestement faux » puisque lors du procès, le ministère public avait appliqué les facteurs *Briseño* en appelant les jurés à rejeter l'argument de la déficience intellectuelle, et que l'avis de la cour d'appel pénale du Texas en appel était lui-même « formulé et déterminé » par ces critères.

Amnesty International est opposée à la peine de mort en toutes circonstances. À l'heure actuelle, 142 pays sont abolitionnistes en droit ou en pratique. Depuis que la Cour suprême a approuvé les nouvelles lois relatives à la peine capitale en 1976, 1 475 personnes ont été exécutées aux États-Unis, dont 550 au Texas (soit 37 % du total national).

Nom : Clifton Williams
Homme

AU 100/18, AMR 51/8429/2018, 16 mai 2018

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

